



**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

## Niveau de qualification requis pour le titre de garde-pêche avec brevet fédéral

Domaine de compétences opérationnelles A – Surveillance et amélioration de l'état des milieux aquatiques	
<b>Description du domaine de compétences</b>	<p>Les gardes-pêche font tout leur possible pour que les milieux aquatiques offrent un habitat idéal aux poissons, aux écrevisses et aux autres organismes aquatiques. Ils accompagnent donc tous les projets et interventions techniques qui les concernent, de la phase de planification jusqu'à la réalisation, et en assurent l'évaluation et la surveillance. Ils contribuent ainsi constamment à l'amélioration des habitats aquatiques.</p> <p>Ils remplissent d'autre part diverses missions de contrôle : ils recensent et évaluent les obstacles à la migration des poissons, contrôlent la migration en elle-même et relèvent les effets de l'exploitation des eaux sur les habitats aquatiques. Ils déterminent également le rendement piscicole potentiel des milieux à partir des données de surveillance des populations de poissons et de leurs effectifs.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Les activités des gardes-pêche en matière de surveillance et d'amélioration des milieux aquatiques participent de l'application des dispositions légales.</p> <p>Les projets d'aménagement et les interventions techniques dans les milieux aquatiques sont soumis à autorisation. Les gardes-pêche définissent des mesures qui permettent de protéger les habitats et organismes concernés et qui sont ensuite intégrées de manière contraignante dans les autorisations relevant du droit de la pêche. En accompagnant les projets et interventions, ils veillent à ce que ces mesures soient bien mises en œuvre.</p> <p>Les gardes-pêche évaluent le rendement potentiel des populations de poissons et d'écrevisses en fonction des caractéristiques du milieu dans lequel elles vivent. Ce rendement permet de déterminer le stock de poissons pouvant être exploité annuellement de façon durable par les pêcheurs professionnels et amateurs.</p>



**SVFA**

Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**

Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**

Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

Compétences opérationnelles	Critères d'appréciation des compétences Pour être jugée compétente dans le domaine considéré, la personne doit
A1 - Évaluation des interventions techniques dans les milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire valoir les intérêts de la pêche lors de la conception des projets ;</li> <li>- identifier les aspects importants pour la pêche et les milieux aquatiques dans le concept à la base des projets ;</li> <li>- faire le constat de la situation sur le terrain, au moyen de photos, par exemple ;</li> <li>- évaluer les effets des interventions techniques sur les habitats aquatiques et leur biocénose ;</li> <li>- contribuer à la recherche de solutions consensuelles ;</li> <li>- imposer, sur des bases scientifiques et juridiques solides, les conditions à respecter pour assurer la protection de la faune aquatique ;</li> <li>- exiger une adaptation ou une modification des projets si nécessaire ;</li> <li>- collaborer avec les autorités uniques cantonales et municipales dans les procédures d'autorisation ;</li> </ul>
A2 - Accompagnement et surveillance des interventions techniques dans les milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre les mesures de protection qui s'imposent (évacuation des poissons du tronçon concerné par exemple) ;</li> <li>- participer aux réunions de chantier ;</li> <li>- surveiller le déroulement des travaux ;</li> <li>- accuser réception des aspects des travaux ayant une importance pour la pêche ;</li> </ul>
A3 - Détermination du rendement piscicole potentiel des plans et cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déterminer les bons paramètres pour l'évaluation du rendement piscicole potentiel des plans et cours d'eau ;</li> <li>- calculer le rendement potentiel ;</li> </ul>
A4 - Recensement et évaluation des obstacles à la migration des poissons	<ul style="list-style-type: none"> <li>- recenser tous les obstacles naturels et artificiels à la migration des poissons dans les cours d'eau, de l'embouchure jusqu'à la source ;</li> <li>- noter tous les éléments importants concernant les obstacles à la migration des poissons : nature, dimensions et importance de l'obstacle, espèces concernées, mesures à prendre pour que l'obstacle puisse être surmonté, etc. ;</li> <li>- inciter à l'élimination des obstacles ;</li> <li>- évaluer la migration piscicole avec la méthode dont il a été décidé de faire usage ;</li> <li>- noter les résultats de l'évaluation de la migration dans un rapport ;</li> </ul>
A5 - Surveillance de divers aspects concernant l'utilisation des eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surveiller les débits au niveau des installations d'exploitation des eaux ;</li> <li>- intervenir si le régime d'écoulement exigé par la réglementation cantonale n'est pas respecté ;</li> <li>- surveiller et accompagner les vidanges et chasses des installations d'exploitation de la force hydraulique ;</li> <li>- proposer, si nécessaire, des améliorations du plan de gestion des chasses.</li> </ul>



**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

### Compétences sociales et personnelles

Sensibilité aux questions de sécurité du travail, autonomie, méticulosité, esprit d'équipe, talents de négociation et pluridisciplinarité